

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2016

RÉNOVATION MODALITÉS INSCRIPTION SUR LISTES ÉLECTORALES - (N° 3336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL26

présenté par

Mme Pochon, rapporteure et M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« réclamer »

le mot :

« demander ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.